

3 PARIS IMMO 75.24

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 10 Rue Talma,

75016 PARIS

932 912 785 RCS PARIS

<u>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE</u> <u>DU 2 DECEMBRE 2024</u>
--

L'an deux mille vingt-quatre,

Le deux décembre,

A neuf heures,

Les associés de la Société 3 PARIS IMMO 75.24 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Faris YONIS, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément de la cession et agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélative des Statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Monsieur Jihad DERWICHE, associé, informe l'Assemblée Générale de son intention de céder CINQUANTE (50) actions qu'il détient dans la Société 3 PARIS IMMO 75.24, au profit de la société CONSILIUM INTERNATIONAL DWC-LLC, société de droit des Émirats arabes unis, immatriculée sous le n° 10167, titulaire de la licence n° 10628, ayant son siège à Dubai Aviation City Corporation, Dubaï.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions statutaires, décide :

- D'autoriser Monsieur Jihad DERWICHE (cédant) à céder CINQUANTE (50) actions lui appartenant dans la Société à la société CONSILIUM INTERNATIONAL DWC-LLC, société de droit des Émirats arabes unis, immatriculée sous le n° 10167 (cessionnaire) ;
- D'agréer la société CONSILIUM INTERNATIONAL DWC-LLC comme nouvel associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des Statuts comme suit :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de **MILLE EUROS (1.000,00 €)**.

Il est divisé en 100 actions de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- **La société CONSILIUM INTERNATIONAL DWC-LLC**, propriétaire de 50 actions,
Numérotées de 1 à 50 50 actions
- **Monsieur Faris YONIS**, propriétaire de 50 actions,

Numérotées de 51 à 100 50 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 100 actions. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Faris YONIS

DocuSigned by:
Faris YONIS
A6BC63DD27354E4...